

FORMATION CONTINUE

AMIANTE

SANS MENTION

DUREE
3 jours (soit 21 heures)

FORMATION A DISTANCE
100% EN E-LEARNING

RÉFÉRENCE
AMIANTE-SM-FC_3J

Cette formation répond à l'obligation de formation continue exigée dans le cadre de la certification AMIANTE sans mention conformément à la réglementation en vigueur (mesures transitoires DHUP de janvier 2019) définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic.

OBJECTIFS

- ▶ Connaître les évolutions réglementaires en lien avec le repérage amiante.
- ▶ Maîtriser la méthodologie et les dernières normes applicables aux repérages amiante.
- ▶ Maîtriser les réglementations applicables aux repérages amiante (Code la Santé Publique).
- ▶ Être capable de rédiger des rapports de repérage selon la réglementation en vigueur.

PUBLIC

Opérateurs de diagnostics techniques immobiliers.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une certification (cycle de 5 ans) en cours de validité sur le domaine de l'amiante.

INTERVENANTS/FORMATEURS

Professionnels expérimentés ayant plus de 20 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Formation à distance en ligne via la plateforme LMS.
- ▶ Supports pédagogiques en ligne, vidéos, étude de cas pratiques, retours expériences métier.
- ▶ Echanges (questions/réponses) avec le formateur référent via la plateforme LMS.

ACCESSIBILITE

Ce module de formation est une FOAD (Formation Ouverte À Distance) 100% en ligne. L'intégralité de la formation peut être suivie à distance. Pour les personnes en situation de handicap, nous restons à votre disposition pour étudier les aménagements possibles.

ÉVALUATION

- ▶ QCM de validation des acquis après chaque chapitre.
- ▶ Etudes des cas et rédaction d'un rapport.
- ▶ QCM de validation finale.

MATÉRIEL REQUIS

- ▶ Un équipement informatique disposant d'une sortie audio, caméra et microphone.
- ▶ Un navigateur web à jour depuis un ordinateur (PC ou MAC), tablette ou smartphone.
- ▶ Connexion Internet haut débit (type ADSL).

PROGRAMME

MAÎTRISER

- ▶ Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment.
- ▶ Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle.
- ▶ Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante.
- ▶ Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.
- ▶ L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction
- ▶ Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- ▶ Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants.
- ▶ Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique.
- ▶ Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique.
- ▶ Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation.
- ▶ Les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante.
- ▶ Les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique.
- ▶ Les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante visé à l'article R. 1334-27 du même code.
- ▶ Les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle adaptées.

SAVOIR

- ▶ Faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité.
- ▶ Élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation).
- ▶ Formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.
- ▶ Définir et mettre en œuvre des zones de similitudes d'ouvrages.
- ▶ Fixer le nombre de sondages, effectuer un prélèvement et, le cas échéant, constituer un échantillon destiné à être analysé par un laboratoire (technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination).
- ▶ Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

INFORMATIONS PRATIQUES

INDICATEURS DE RESULTATS

Retrouvez sur notre site learning-diagnostic.fr le taux de satisfaction, le nombre de stagiaires qui ont suivi le module de formation et les avis.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour plus d'informations : tarifs, contact, CGV, consultez notre site web learning-diagnostic.fr

Mise à jour : Version_rev01 du 01/02/2022